Mairie de GATEY COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2016

L'an Deux Mil seize, le 23 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAITRE Jérôme, MAURON Bernard (quitte la séance à 22h), PONCET Alain et VOIRET Simon.

ABSENTS:

SECRETAIRE: Mme GONNET Marie-Claude.

I GRIPPE AVIAIRE

Mme le Maire informe le conseil que la commune se trouve dans le périmètre concerné par la grippe aviaire. L'information sera donnée aux habitants par voie d'affichage.

II PHOTOCOPIEUR

Le Conseil étudie deux propositions pour le changement du photocopieur de l'école. Il retient la proposition de REX-ROTARY, à savoir le transfert du photocopieur de la mairie vers l'école et la fourniture d'un nouveau photocopieur pour la mairie, les deux appareils étant en location pour la somme de $167 \ \mbox{\ensuremath{\not\in}}\ HT$ par mois à partir de janvier 2017.

III ACHAT DE MATERIEL

Le conseil décide le remplacement de la débroussailleuse et retient le devis des Ets Buchaillot d'un montant de 620 € TTC.

IV AFFOUAGE

Le prix du stère reste inchangé : 7,50 €

V CONTRAT PERSONNEL

Le conseil décide de renouveler le contrat de travail de la secrétaire de mairie pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

VI PRIME DE FIN D'ANNEE

Le conseil opte pour le versement d'une prime de 100 € pour le personnel communal.

VII TELETHON

Le 3 décembre 2016, à 16h30, la commune accueillera les « Bielles Brevannaises ». Le conseil municipal vote une subvention de 100 €.

VIII REMBOURSEMENT CHAUFFAGE

Le conseil accepte de rembourser 325,80 & à l'ancienne locataire, cette somme correspondant à l'avance des frais de chauffage pour les années 2015/2016.

IX APE

L'association des parents d'élèves ayant repris ses activités, le conseil décide le versement d'une subvention de 100 €

X DECISION MODIFICATION DU BUDGET

A la demande de la Perception, le conseil décide de transférer, en fonctionnement, la somme de 1100 € du compte dépenses imprévues à celui du personnel non titulaire de même qu'en investissement, un transfert de 2200 € du compte dépenses imprévues à celui de réseaux voiries (voir tableau ci-dessous).

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	022	022	Dépenses Imprévues	-1 100,00	
	012	6413	Personnel Non titulaire		+1 100,00
INVESTISSEMENT	020	020	Dépenses Imprévues	-2 200,00	
	21	2151	Réseaux voiries		+2 200,00

XI ARBRE DE NOEL

Le conseil décide l'organisation d'un arbre de Noël avec distribution de cadeaux pour les enfants de 0 à 6 ans. Les enfants de 7 à 14 ans se verront offrir une place de cinéma.

XII COLIS AUX ANCIENS

Un colis sera distribué à chaque personne ayant atteint l'âge de 75 ans.

XIII TAP

Le conseil accepte de modifier le nombre de séances de la Médiathèque, celui-ci passant de 10 à 11 séances.

XIV DEGRADATION DE L'ACCOTEMENT

Un camion ayant dégradé l'accotement route de Chaussin, le conseil demande la remise en état par l'entreprise concernée.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 23 novembre 2016.

